

Avant-propos

« *There is no alternative* » : voilà ce qu'affirmait Thatcher il y a quelques années, entendant par là qu'il n'y a pas d'autre choix possible que le capitalisme néolibéral. Et pourtant... les alternatives fleurissent un peu partout à travers le monde : des mouvements se créent, des initiatives se mettent en place pour encourager d'autres options pour la vie en société. Dans cette analyse en quatre parties, Vanessa Della Piana, formatrice permanente au Cefoc, s'intéresse à plusieurs expériences qui « créent du neuf » pour initier un changement social. Elles ont en commun de partir de lieux de fractures, là où des personnes subissent de plein fouet les effets du système néolibéral.

Les trois premiers volets développent des initiatives mises en œuvre en Belgique et dans les pays du Sud, car si les contextes sont différents dans les deux hémisphères, des luttes se rejoignent. Le premier volet s'est intéressé au Squat 123 à Bruxelles, en lien avec le droit au logement. Le deuxième a développé les actions menées par une maison de quartier, La Rochelle à Charleroi, en particulier une coopérative d'achat et un jardin communautaires. Ce troisième volet aborde le droit à l'emploi avec la société coopérative Brillo à Auvélais. Enfin, la dernière partie interrogera le concept « d'alternative » qui fait florès ces derniers temps : alternative à quoi, pourquoi, pour quoi ? Qu'est-ce que ces alternatives créent de neuf pour un changement social, et en quoi remettent-elles en cause le système dominant ? Avec quelles vigilances pour y parvenir ?

Mots-clés : *Alternative – Capitalisme – Droit – Coopérative – Économie sociale*

Introduction

Les trois premières parties de cette analyse s'intéressent à des alternatives concrètes au capitalisme, qui sont portées pour mais aussi avec et par des personnes qui sont en situation de vulnérabilité, d'exclusion sociale, économique, culturelle. Il s'agit de démontrer combien il est possible et fécond de créer du neuf pour un changement social à partir de lieux de fractures. Lieux de violence mais en même temps, possiblement, lieux de construction d'un autre « vivre-ensemble ». Deux expériences ont déjà été développées : celle du Squat 123 à Bruxelles et celle de la maison de quartier La Rochelle à Charleroi.

Cette analyse poursuit le voyage au cœur des alternatives au système capitaliste en prenant appui sur une troisième et dernière expérience : celle de la Scrl d'économie sociale Brillo, à Auvélais, dans un tout autre contexte encore.

L'angle d'approche adopté par ces analyses est aussi celui de l'accès aux droits. Après le droit au logement et à l'alimentation, cette initiative a pour angle d'approche plus particulier le droit à l'emploi. Voilà bien un droit qui a fait débat ces derniers mois, le « droit au travail » ayant souvent été opposé au « droit de grève ». Le concept est devenu ambigu, comme le souligne l'avocat Jan Bulens : « *Le droit au travail pendant une grève n'est pas la même chose que le droit au travail. Il va de soi que ce droit au travail mérite protection, et même beaucoup plus aujourd'hui. [...] Le droit de grève est même utilisé pour garantir le droit au travail. Par exemple, quand AB InBev a dû renoncer à supprimer 300 emplois en 2011. Que le gouvernement et les employeurs ne parlent jamais de ce droit au travail en dit long.* »¹

¹ *Le gouvernement, en grève contre la légalité ?*, Le Vif, 13 décembre 2014.

L'article 23 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme déclare en effet :

« Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts. »

Dans cette Déclaration, le « droit au travail » est assorti d'une série d'autres éléments, dont des conditions de travail et une rémunération équitables, permettant d'assurer une vie digne. Le droit au travail, oui, mais pas à n'importe quelles conditions. Obtenir un contrat de travail, dans le contexte de « crise » actuel, n'est déjà pas évident... Mais alors un travail qui assure une vie digne, c'est encore une autre paire de manches ! Le quotidien d'un demandeur d'emploi ressemble aujourd'hui bien plus à un parcours du combattant, et mène encore trop souvent à des jobs précaires, bien éloignés de contrats et de conditions de travail convenables².

L'économie sociale et solidaire comme alternative

Face à cette réalité, qui n'est pas étrangère aux politiques néolibérales qui contribuent à précariser toujours plus le travailleur comme le demandeur d'emploi, des alternatives sont possibles. Des alternatives qui placent l'humain au centre plutôt que la maximisation des profits et qui cherchent à redonner un sens social au travail.

Parmi ces alternatives, le secteur de l'économie sociale et solidaire est parmi les plus organisés en Belgique. Ce secteur se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement des coopératives, des mutualités et des associations qui promeuvent³ :

- une finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit ;
- une autonomie de gestion ;
- des processus de décision démocratique ;
- la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Le nombre d'initiatives est foisonnant⁴. En 2013, on comptait 1 525 entreprises d'économie sociale en Région de Bruxelles-Capitale et en Wallonie, ce qui représentait 56 777 emplois.

L'économie sociale et solidaire se développe, comme les autres alternatives envisagées dans les précédents volets de l'analyse, au cœur de « lieux de fractures ». En effet, leurs initiatives s'adressent voire se construisent avec d'autres « sans » de notre société : des personnes sans emploi, qui sont mises à la marge, car considérées comme « inemployables », peu qualifiées, éloignées du marché de l'emploi traditionnel.

Pour cette analyse, il a été choisi de faire état d'une initiative plus spécifique dans le champ de l'économie sociale, à savoir celle de la société coopérative Brillo. Et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, Brillo combine un projet d'économie sociale avec des activités qui se veulent des alternatives à un système de consommation qui provoque pollution, gaspillage, etc. D'autre part, en Belgique, le nombre de coopératives est croissant (on en dénombrait 364 en 2013). Ce modèle est intéressant en tant que mode d'organisation alternatif au sein d'une entreprise. Le volet précédent de l'analyse s'est déjà intéressé à une forme de « coopérative » (la Coopérative d'achats communautaires à La Rochelle). Mais si des valeurs convergent, il s'agit

² P. PIERSON, *Le monde fantastique de la recherche d'emploi (II) Individus et recherche d'emploi au quotidien*, analyse 10, Namur, Cefoc, novembre 2011.

³ Pour en savoir plus, voir notamment : *Un autre monde (de l'emploi) est possible ! (I) À la découverte de l'économie sociale et solidaire*, analyse 6, Namur, Cefoc, septembre 2012. Voir aussi le site de la fédération d'économie sociale SAW-B : www.saw-b.be.

⁴ www.observatoire-es.be/wp-content/uploads/2015/02/OES_LesCahiers-n11.pdf.

plutôt ici d'envisager une coopérative de travailleurs, avec un véritable statut juridique d'entreprise.

En effet, il existe plusieurs types de coopératives. Les coopératives de consommateurs organisent spécifiquement l'achat groupé de biens (ou de services). C'est dans cet esprit qu'a été créée la « Coopérative d'achats groupés » à la maison de quartier La Rochelle. Mais il existe aussi des coopératives de travailleurs. C'est de ce type de coopérative que ce texte va traiter.

Brillo : au confluent du social, de l'économique et de l'écologique

Brillo existe depuis 2008. Elle a été créée à l'initiative principale du GABS (Groupe Animation Basse-Sambre) et de l'EFT « Quelque Chose à Faire ». C'est une société coopérative à finalité sociale. Elle combine un objectif de réinsertion des personnes les plus éloignées du monde classique de l'emploi avec une offre de services qui sont peu ou pas pris en compte par les entreprises traditionnelles : brico-dépannage, petits entretiens de jardin, aide-ménagère à domicile, nettoyage de locaux... Ces services répondent à de réels besoins pour plusieurs catégories de la population, mais étant peu rentables, ils ne sont que peu rencontrés par les entreprises classiques.

Depuis peu, Brillo développe aussi un « atelier vélo » qui vise plusieurs objectifs : la récupération, le recyclage et la vente de vélos d'occasion, le développement de vélos de service (comme une voiture de service ou de fonction) pour le déplacement des travailleurs de la coopérative, la conscientisation sur l'usage du vélo pour une mobilité plus durable, ainsi que la formation de « techniciens vélos ».

Un nouveau projet a été créé récemment : « *Un vélo pour 10 ans* ». L'enfant signe un contrat et, pour 65€, repart avec un vélo. Dès que celui-ci est trop petit ou ne répond plus à ses besoins, il revient en choisir un autre, sans payer, et ceci, durant dix ans. À chaque changement, l'ancien vélo est remis en état pour que celui-ci profite à un autre enfant. Voilà qui combine de façon innovante insertion socio-professionnelle, recyclage et écologie !

D'ailleurs, le champ de l'écologie est aujourd'hui largement investi par des alternatives de toutes sortes. On songe à des initiatives menées dans le cadre des « Villes en Transition »⁵ ou des « Repair Cafés »⁶ par exemple. Une des spécificités de Brillo, comme d'autres entreprises d'économie sociale (pour ne citer qu'elles, La Ressourcerie ou Terre), est sans doute de développer un projet alternatif qui intègre les dimensions économique, sociale et écologique. On peut souligner aussi que, contrairement à de nombreuses alternatives qui fleurissent dans le champ de l'écologie, de nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire organisent le travail en réseau pour appeler à un changement social plus large⁷.

À la croisée des chemins entre l'économique et le social, la suite de cette analyse s'attarde sur une particularité de l'alternative développée par Brillo : la « société coopérative ». Ce n'est pas la dimension du projet qui est la plus aboutie actuellement au sein de l'entreprise. En effet, elle requiert un temps long et un accompagnement important pour que les travailleurs prennent conscience de l'intérêt du fonctionnement en coopérative. On pourrait dire qu'on ne naît pas coopérateur, mais qu'on le devient !

⁵ Pour plus d'informations, consulter le site : www.reseautransition.be.

⁶ Pour plus d'informations, consulter le site : www.repaircafe.be.

⁷ Voir notamment la Charte de l'Interfédération des EFT et des OISP qui énonce, dans ses principes fondateurs, qu'elle « *refuse les principes de l'état social actif et est déterminée à porter la parole des démunis. Elle refuse l'esprit du néolibéralisme qui engendre de plus en plus d'exclusion niant ainsi le droit au travail d'un nombre grandissant de personnes. Nous nous inscrivons dans une logique de production du changement social et pour un changement en profondeur. Répondre à la fois à la demande des travailleurs sans emploi et à l'urgence de nombreux besoins collectifs insatisfaits doit passer par une modification profonde de notre organisation sociale.* » (www.interfed.be).

Les coopératives de travailleurs

Le terme « coopérative » vient du latin *cooperare* qui veut dire « travailler avec, ensemble ». L'idée de coopérative n'est pas neuve, bien que les formes qu'elle a prises au fil des siècles aient évolué, pour devenir une alternative renouvelée au modèle capitaliste néolibéral.

Le mouvement vient d'Angleterre. L'histoire des coopératives, en Belgique aussi, est liée aux conditions socio-économiques provoquées par la révolution industrielle. Au départ, les coopératives sont l'œuvre collective d'ouvriers qui se sont regroupés pour améliorer leurs conditions de (sur)vie. Outre la revendication d'augmenter les salaires, les travailleurs ont mis en place un système d'achat groupé pour avoir accès à l'alimentation. Le pain est la première denrée qu'ils chercheront à se procurer à moindre coût. C'est donc surtout sous la forme de coopératives de consommation (magasins, pharmacies, boulangeries...) que le mouvement va connaître son plus grand essor. Des banques, des assurances coopératives et des coopératives agricoles vont aussi se développer au fil du temps.

À Gand, en 1880, naît la coopérative « *Vooruit* » (« En avant »), liée au mouvement socialiste. Elle produit et vend du pain, mais cherche aussi à développer d'autres activités (pharmacie par exemple) et à faire œuvre d'éducation populaire. C'est ainsi que le magasin va vite se transformer en « Maison du Peuple ». C'est surtout après 1920 que des coopératives vont se développer un peu partout en Belgique.

Peu à peu, un embryon de « sécurité sociale » va même être créé par et pour les membres (une forme de mutuelle). Les coopératives soutiennent les travailleurs lors des mouvements de grève (par des distributions de nourriture, comme dans le Borinage en 1885), elles mettent à disposition des locaux pour se réunir et échanger, pour organiser des conférences, des cours... Les coopératives entendaient ainsi participer à l'émancipation de la classe ouvrière.

Des formes renouvelées de coopératives

Ces dernières années, de nouvelles formes de coopératives sont inventées en Europe et ailleurs dans le monde⁸. Par exemple, en Italie, un des pays pionniers en la matière, des « coopératives sociales » ont été légalisées. Nées au Nord du pays, sous l'impulsion de bénévoles qui ont mis en place des services à destination de personnes défavorisées, handicapées, de toxicomanes, de mineurs ou de SDF, ces coopératives se sont ensuite généralisées à tout le territoire.

Depuis 2004, au Royaume-Uni, il existe des « *Community Interest Company* ». Ce statut permet d'inscrire l'activité économique dans un objectif social. On ne vise pas la production de bénéfices privés, les profits sont réinjectés dans l'entreprise et mis au profit de la communauté.

Au Québec, des « coopératives de solidarité » répondent à l'intérêt collectif d'une communauté territoriale et favorisent la participation de tous les acteurs concernés (usagers, travailleurs, bénévoles, etc.).

En France, il existe plus de 2 000 « sociétés coopératives et participatives » (Scop)⁹. Ces entreprises sont possédées par les salariés et gérées de manière démocratique. Les bénéfices, plutôt que d'enrichir des actionnaires, sont affectés à la pérennité des emplois et de l'entreprise. C'est un modèle qui va à contre-courant de l'idéologie capitaliste, qui considère les travailleurs comme de simples outils, sous la domination d'autres qui détiennent le capital.

La Scop se distingue de la « société coopérative à finalité sociale » (comme Brillo) par le fait que son objet social peut être essentiellement commercial. La spécificité tient plutôt au mode de gouvernance, à la manière d'affecter les bénéfices et au management participatif. Dans sa

⁸ Voir notamment Q. MORTIER, *Les nouvelles formes d'entreprises sociales, une opportunité pour une économie locale ?*, SAW-B, 2012.

⁹ Voir notamment l'article paru dans *Le Soir* du 4 août 2014: *La SCOP bientôt reconnue en Belgique ?*, (www.lesoir.be/616749/article/economie/entrepreneuriat/2014-08-04/scop-bientot-reconnue-en-belgique). Voir aussi l'article d'Alterchos : *Scop, l'entreprise des salariés*, août 2014 (www.alterechos.be/alter-echos/scop-lentreprise-des-salaries).

déclaration 2014-2019, le gouvernement wallon s'engage à promouvoir les Scop et à soutenir les travailleurs qui souhaitent récupérer leur entreprise. Le modèle français apparaît de plus en plus comme une forme d'entreprise alternative crédible. D'ailleurs, les choses bougent : l'Union des Scop de Wallonie-Bruxelles est née en mars 2014.

Au Sud : le cas des « entreprises récupérées »

Dans les années nonante, l'Argentine a connu une récession qui a aggravé fortement la pauvreté. Face à la crise, des travailleurs ont cherché des solutions, ce qui a notamment donné naissance à un mouvement de récupération d'entreprises en faillite (ou abandonnées).

C'est le cas par exemple de l'usine Zanon, aujourd'hui FaSinPat (pour « usine sans patron »)¹⁰. Zanon est l'ancien patron de cette usine de carreaux en céramique. Alors que son entreprise génère des bénéfices confortables, il profite de la crise pour exploiter les ouvriers à outrance. En 1998, se rendant compte que leur patron ment sur la santé financière de l'usine, les travailleurs décident d'organiser la résistance. Leur devise : « *ocupar, resistir, producir* » (« *occuper, résister, produire* »).

L'occupation est un moyen de faire pression sur les propriétaires ou sur les pouvoirs publics. Par l'occupation, les travailleurs revendiquent aussi l'idée que l'entreprise leur appartient, puisqu'elle est le fruit de leur travail. La résistance s'organise ensuite aussi au niveau juridique, pour légaliser la reprise et créer une nouvelle forme de propriété, ici celle de coopérative. Ces processus ne sont pas sans rappeler les expériences des squats solidaires ou du Mouvement des Sans Terre, développées précédemment¹¹.

FaSinPat s'est organisée en coopérative (toutes les entreprises récupérées ne le sont pas nécessairement). L'expérience de cette usine est emblématique, car particulièrement médiatisée et couronnée de succès. Mais le mouvement de récupération d'entreprises existait déjà avant la crise en Argentine et ailleurs, notamment au Brésil.

Solidarité et coopération au cœur du changement

Toutes ces expériences de coopératives, au Nord comme au Sud, même si elles présentent certes des difficultés et des limites, démontrent que d'autres rapports entre capital et travail, entre entreprise et société, sont possibles.

Parmi les valeurs défendues par l'économie sociale et solidaire, entre autres organisée sous forme de société coopérative, on trouve l'idée de responsabilité partagée, de fonctionnement démocratique, de recherche d'égalité et de solidarité. On mise ici sur la coopération plutôt que sur la sacro-sainte compétition, si chère au néolibéralisme. Les coopératives cherchent aussi à mutualiser les besoins comme les ressources, pour répondre à des besoins et des droits qui sont bafoués, tout en contrant la logique individualiste promue par le système dominant.

Alors que la logique capitaliste recherche une accumulation sans fin du capital au détriment de l'humain et de l'environnement, ces initiatives font en sorte que l'aspect économique soit subordonné à l'utilité sociale des activités (service à la collectivité, participation des travailleurs voire de la collectivité plus large, dimension éducative et formative, etc). Ces expériences, au Nord et au Sud, inversent finalement le curseur de la logique capitaliste : elles défendent et elles concrétisent l'idée que l'économie doit être au service de la société, et non l'inverse.

Un dernier volet de cette analyse prendra appui sur les diverses expériences développées jusqu'ici pour interroger le concept-même d'alternative : alternative à quoi, pour quoi, pourquoi ? À quelles conditions ?

Vanessa DELLA PIANA,

Formatrice permanente au Cefoc

¹⁰ Voir la note de blog sur Mediapart, *Zanon, 10 ans déjà sans patron* : blogs.mediapart.fr/blog/baptiste-bloch/140311/zanon-deja-10-ans-sans-patron.

¹¹ Voir première partie de l'analyse : V. DELLA PIANA, *Lieux de fractures, lieux d'alternatives (I) Droit au logement, squat et occupation solidaire*, analyse 5, Namur, Cefoc, juin 2015.

Pour aller plus loin

Site de Brillo : <http://i07939.wix.com/brillo>.

Sites relatifs à d'autres alternatives évoquées dans l'analyse :

- le Réseau des Villes en transition : www.reseautransition.be
- les Repair cafés de Belgique : www.repaircafe.be
- la fédération d'économie sociale SAW-B : www.saw-b.be

Deux documentaires sur des alternatives au capitalisme qui se développent ici et ailleurs :

- *Sacrée croissance*, par Marie-Monique Robin (2014)
- *L'urgence de ralentir*, par Philippe Borrel (2014)